

4 CHAPITRE

Intégration du sous-secteur des forêts

4.1 État actuel des forêts et de la sylviculture africaine

4.1.1 Forêts et arbres.

Les forêts et les terrains boisés. Les forêts et les terrains boisés occupent environ 650 millions d'hectares ou 22 pour cent de la superficie du continent africain et font partie intégrante du paysage africain. Le rôle des forêts et des arbres, ainsi que leurs potentiel varient selon le milieu écologique et social. Le bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical de la planète, couvre 228 millions d'hectares à lui seul¹. Situé dans la zone dense et humide de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest, une grande partie de cette forêt s'est vue transformée en surface de culture de rente de subsistance. De vastes régions de l'Afrique Centrale présentent une faible densité de la population et des forêts étendues. Il y a également de vastes savanes boisées, utilisées à diverses fins, dont la conversion à l'usage agricole.

La plupart des pays de l'Afrique Centrale de l'Ouest et de l'Est disposent de larges étendus de forêts et de terrains boisés. Le problème majeur de l'utilisation de ces forêts tient à la faisabilité de la mise en œuvre de la gestion durable de ces dernières. Un des éléments majeurs qui affecte les forêts africaines est le taux élevé de déforestation. La perte du couvert forestier en Afrique a été estimée à 53 millions d'hectares de 1990 à 2000. Le taux de déforestation pourrait être durablement minimisé si plus d'efforts étaient destinés à l'extension des superficies sous gestion durable. La gestion durable des forêts nécessite de prendre en considération le contexte politique, légal, institutionnel, économique et social.

Forêts plantées. Les plantations sont établies pour une production intensive de bois et d'autres produits en vue de répondre à des objectifs spécifiques. L'Afrique possède environ 8 millions d'hectares de forêts plantées et le taux de plantation annuel est d'environ 0,2 million d'hectares. Les objectifs des forêts plantées comprennent entre autres la production industrielle du sorbier de bois, du bois de chauffage et des produits non ligneux. En outre, les plantations de forêts ont été entreprises pour

le maintien de l'équilibre climatique, particulièrement pour la protection des bassins versants et le contrôle de la désertification. La mise en place des ceintures d'abris et de coupe-vent est une pratique commune dans beaucoup de pays, afin de réduire les effets nuisibles des vents secs sur la productivité agricole. Certains des pays de l'Afrique du Nord ont investis dans l'établissement des 'ceintures vertes' spécialement autour des centres urbains. La demande croissante du bois et des produits dérivés du bois va engendrer d'autres investissements en particulier dans le reboisement des forêts étant donnée la diminution de l'approvisionnement en forêts naturelles.

Les arbres plantés dans les exploitations agricoles constituent une source importante de bois et d'autres produits forestiers. C'est le cas en particulier avec les jardins domestiques dans les régions humides telles que le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et plusieurs pays d'Afrique de l'Est. La plupart des besoins des ménages en bois de chauffage et bois de construction proviennent des arbres plantés dans les jardins domestiques. Beaucoup de systèmes de cultures commerciales sont aussi constitués d'arbres, à l'origine cultivés pour servir d'ombrage pour la culture, mais peuvent éventuellement devenir une source importante de bois, tel que le *Grewillea robusta*, planté sur les plantations de thé au Kenya. Au Soudan, l'*Acacia* du Sénégal, source de la gomme arabique est en grande partie cultivée par les agriculteurs en tant qu'élément du système agro-forestier bien que ces dernières années certains agriculteurs se soient tournés vers la plantation de cette espèce sur une échelle commerciale. Une meilleure intégration des arbres et leur soutien au système de culture des parcs boisés existants sont primordiaux dans le maintien de la vie en milieu rural.

4.1.2 Production, commerce et consommation des produits forestiers

La production du bois en Afrique a augmenté; elle est passée de 340 millions de m³ en 1980 à 699 millions de m³ en 2000, ce qui représente 20 pour cent du couvert forestier total². L'une des contraintes majeures dans la production du bois en Afrique est le faible niveau du

¹ FAO, 2001. Résultats de l'évaluation mondiale des ressources forestières.

² FAO, 2002. Annuaire de la FAO – Produits forestiers 2000.

traitement. A peu près 90 pour cent du bois extrait sert de bois de chauffage. La production industrielle du bois en Afrique représente actuellement 10 pour cent de la production totale de bois. Des variations considérables existent parmi les différentes sous-régions, notamment les différences dans les conditions écologiques, la demande et les capacités de traitement. En l'an 2000, la production du bois industriel était estimée à environ 69 millions de m³. Des évaluations envisagent une augmentation d'environ 89 millions de m³ en 2020 (voir Tableau 5).

De la période allant de 1980 à 2000, l'exportation du bois et des produits forestiers en Afrique est passée de 1,6 milliards de dollars EU à 2,9 milliards de dollars EU pour les exportations au niveau mondial. Le quota africain a néanmoins baissé de 2,8 à 2,0 pour cent. Cependant une telle baisse dans l'exportation au niveau africain est alarmante, étant donné que l'Afrique à elle seule représente 17 pour cent du couvert forestier mondial et 13 pour cent de la population mondiale. Certes, l'augmentation des produits forestiers africains à l'exportation fait face à certaines contraintes comme les barrières douanières et non douanières.

Le *combustible ligneux* représente la source d'énergie la plus importante pour les ménages ruraux. Mais depuis que la production et la consommation du bois de chauffage font partie intégrante du secteur informel, les statistiques globales ne permettent pas de refléter la situation actuelle. La répartition de la production du bois de chauffage au niveau mondial a diminué au cours des dernières années mais en Afrique la proportion du bois de chauffage est restée inchangée, voire, a augmenté dans certains pays. La prédominance du bois et d'autres biomasses comme source d'énergie primaire est due: (a) à son faible coût qui peut le rendre accessible au consommateur moyen, (b) et à sa disponibilité en grande quantité en comparaison avec d'autres sources d'énergie.

L'un des facteurs importants qui affectera l'utilisation du bois de chauffage est l'avancée de l'urbanisation. L'urbanisation en Afrique évolue rapidement de sorte que la demande en bois comme source d'énergie augmentera, surtout en ce qui concerne l'utilisation du charbon de bois. Dans beaucoup de régions urbaines, le charbon de bois reste la source d'énergie viable pour les ménages. Tandis que la production du bois offre l'opportunité d'une organisation dans sa production, cela va néanmoins accélérer l'épuisement des ressources par manque de dispositions adéquates (voir Tableau 6).

Produits forestiers non ligneux (PFLN). Les PFLN africains comprennent une gamme de produits, tels que la gomme arabique et la résine, le miel et la cire d'abeille, les plantes médicinales et les huiles aromatiques, le bambou et le rotin, les matières tannées et teintes, la viande de gibier et les peaux. En dépit de leur importante contribution à

l'amélioration des conditions de vie des populations, certes, les informations sur leur contribution en général restent incomplètes à l'exception de certains produits commerciaux. Par exemple, dans certaines régions du Ghana et du Cameroun, la consommation des produits non forestiers constitue plus de la moitié du revenu des ménages. La viande de gibier représente la source majeure de protéines pour un grand nombre de personnes, particulièrement en Afrique Centrale et de l'Ouest. L'accroissement des besoins en produits non ligneux a cependant contribué à l'épuisement des ressources à cause du manque de moyens appropriés pour sa gestion.

E plus du grand nombre des produits forestiers non ligneux contribuant à la subsistance des populations, certains ont été commercialisés et sont générateurs de revenus dans certains pays. La gomme arabique, le rotin, la noix de cajou, l'acacia, le beurre de karité et le liège sont des articles qui ont une longue histoire commerciale. Le Soudan compte à lui seul 80 pour cent de la production mondiale de la gomme arabique et jusqu'à très récemment cette dernière ressource représentait la plus grande source de revenus en devises étrangères du pays. Bien que l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest regorgent de quantités énormes de rotin, la transformation locale nécessite une amélioration compte tenu du fait que le rotin exporté jusque là n'est toujours pas travaillé.

4.1.3 La faune

La faune constitue indubitablement une importante ressource naturelle pour l'Afrique, avec son potentiel considérable dans l'amélioration du développement rural à travers la création d'emplois ainsi que des revenus provenant du tourisme. Elle est aussi considérée comme source de nourriture, surtout en ce qui concerne la viande de gibier. La mise en place de zones protégées – en particulier les parcs nationaux et réserves - a fait l'objet d'une approche importante dans la conservation de la nature. Les jeux et la chasse du gibier sont, dans certains pays, les principales sources d'attractions dans le domaine du tourisme et contribuent de façon significative à l'augmentation des revenus provenant des exportations. Les problèmes majeurs concernant la gestion de la faune sont:

- l'étendue et la taille des zones protégées qui permettent une protection efficace, la variation écologique, en particulier la protection des espèces uniques et en voie de disparition;
- investissement dans la gestion des zones protégées;
- viabilité économique et sociale des zones protégées ainsi que la résolution des conflits dans ces zones;
- l'amélioration des bénéfices et la valeur économique et sociale des espèces apprivoisables et qui présentent un potentiel commercial (par exemple l'autruche, les rongeurs, etc.).

4.2 Services environnementaux des forêts africaines

4.2.1 Gestion des bassins versants

Le rôle de l'Afrique dans la protection des bassins versants et en vue de remédier à la dégradation du sol est particulièrement significatif. La dégradation des bassins versants affecte l'agriculture dans la plupart des principaux bassins des fleuves. Actuellement, 14 pays d'Afrique sont sujets à des pénuries d'eau, et l'on s'attend à une augmentation d'environ 11 pays d'ici 2025. Beaucoup de régions urbaines sont sujettes à la pénurie d'eau et à l'insuffisance en électricité qui est due partiellement à la diminution de la capacité de stockage et des réserves. L'intensification de l'agriculture en Afrique qui est primordiale dans la lutte contre la pénurie alimentaire, suscite des mesures de protection pour les bassins versants et la dégradation du sol. L'eau étant une ressource importante, le rôle des forêts et des arbres qui altèrent l'évapotranspiration et l'infiltration en modifiant la disponibilité ne peut être accentué.

4.2.2 Arrêt de la désertification

Contrôler la désertification et la dégradation du sol est un problème majeur pour beaucoup de pays africains. L'approche traditionnelle dans la conservation originale des arbres dans les surfaces cultivables a eu pour conséquence le développement des parcs forestiers, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Les techniques appropriées ont été utilisées pour stabiliser les dunes de sable et réduire les effets des vents secs sur les récoltes agricoles. La sécurité alimentaire en particulier dans la corne de l'Afrique dépendra en partie de l'intégration des arbres dans le système agricole et de l'accès des populations aux ressources forestières et aux arbres durant les périodes de sécheresse et de famine. Dans de nombreuses sociétés traditionnelles, le rôle des arbres et des forêts dans la protection de l'environnement est bien compris. Ces efforts devraient être soutenus et consolidés.

4.2.3 Les forêts et la conservation de la diversité biologique

Les forêts africaines sont riches en diversité biologique bien que les informations sur son potentiel à long terme soient inexistantes voire fragmentées. Presque tous les pays africains (à l'exception du Libéria, de la Libye et de la Somalie) sont signataires de la Convention sur la diversité biologique. Cependant, la capacité de plusieurs pays à protéger et à maintenir la diversité biologique s'avère limitée. Les problèmes majeurs concernant la conservation de la diversité biologique incluent:

- l'incapacité à intégrer le concept de la conservation de la diversité biologique dans toutes les activités économiques, particulièrement dans l'utilisation des terres;

- la focalisation trop poussée des efforts de conservation de la biodiversité sur les zones protégées, dans une large mesure, ignorant la grande partie restante, dans un contexte de déclin des ressources où même les espaces protégés ne sont pas efficacement gérés;
- absence de compréhension du potentiel à long terme de la biodiversité et de l'incapacité à investir dans l'amélioration du savoir faire, tandis qu'il y a une connaissance locale substantielle, très peu d'efforts d'encadrement de celle-ci ont été faits pour accroître son utilité de manière plus systématique;
- en dépit des efforts de bio-prospection la plupart des pays et leurs communautés locales n'ont pas encore tiré profit de ce potentiel malgré les connaissances traditionnelles de base. L'incapacité des communautés locales à pouvoir négocier et la faiblesse de leurs institutions locales et nationales limitent l'augmentation des avantages économiques des populations³.

4.3 Questions majeures et contraintes

Les forêts et la sylviculture forment un sous-ensemble de l'économie globale et plusieurs facteurs en dehors de ce sous-secteur présentent des impacts sur l'état des forêts. Un mélange complexe et dynamique de cause à effet a une influence sur l'utilisation des ressources forestières. Les principales contraintes qui affectent le sous-secteur forestier sont les suivantes:

Exploitation opportuniste des forêts. L'exploitation opportuniste des forêts d'Afrique, accordant jusqu'à récemment peu d'attention à la durabilité dérive d'un certain nombre de facteurs tels que l'absence de clarté dans sa gestion et de faibles arrangements institutionnels. Les arrangements communautaires traditionnels de maintien sont devenus moins efficaces par rapport aux changements socio-économiques rapides. La plupart des principaux acteurs, y compris les gouvernements, le secteur privé et les communautés considèrent les forêts comme moyen d'accumuler des revenus ou d'obtention de bois et d'autres produits. Le maintien de la production et les revenus provenant de l'exploitation des forêts augmentent. Même si le bien fondé de la gestion durable des forêts est compris, une gestion non durable des forêts demeure profitable à court terme. Dans un contexte à faible revenu, les incitations à l'investissement pour assurer la durabilité s'avèrent limitées. Ceci est très souvent le cas dans un contexte où la question

³ Un exemple typique en est l'exploitation du *Prunus Africana*, qui est utilisé dans l'extraction d'une substance chimique pour le traitement de la prostate hyperplasie bénigne. En 1999, l'exportation de l'écorce du *Prunus Africana* a rapporté au Cameroun l'équivalent de 700 000 mille dollars EU, mais cela a valu à peu près 200 millions de dollars EU aux compagnies pharmaceutiques en Amérique du Nord et en Europe (voir CARPE, 2001).

foncière et la notion de responsabilité sont mal définies. Aussi longtemps que l'utilisation non durable demeure rentable, la tendance actuelle à l'exploitation opportuniste des forêts est susceptible de continuer malgré les impacts catastrophiques à long terme.

Les faiblesses institutionnelles et de formulation des politiques. Les changements politiques et institutionnels affectent fondamentalement l'utilisation des ressources. Au cours des deux dernières décennies, l'Afrique a été témoin de changements politiques cruciaux surtout en ce qui concerne le passage à des gouvernements plus démocratiques. Plusieurs pays ont introduit des changements politiques et juridiques en vue de faciliter la décentralisation et augmenter la participation du peuple dans la gestion des ressources. Toutefois ces derniers sont souvent lents, les faiblesses institutionnelles demeurent un problème majeur dans la mise en œuvre des politiques et des législations prétendument satisfaisantes. En général, les institutions forestières en Afrique ont une faible capacité, même sous les systèmes traditionnels centralisés. Les domaines telles que la recherche, l'éducation et la vulgarisation demeurent faibles spécialement à cause des ressources limitées.

Barrières commerciales. Dans le contexte d'une demande domestique, la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs est considérable, surtout en ce qui concerne le bois industriel et d'autres produits forestiers. Historiquement, l'Afrique a

été un exportateur de matières premières, y compris de minerais et d'autres produits d'industries extractives. Les développements généraux, surtout quand ils affectent les prix des exportations africaines, auront un impact direct et indirect considérable sur la foresterie.

Faible niveau de transformation des produits et de création de la valeur ajoutée. L'un des problèmes principaux de la foresterie en Afrique est la négligence globale de la valeur ajoutée. Seulement 10 pour cent du bois fait l'objet de transformations industrielles et 25 pour cent est utilisé comme bois scié. Au niveau régional, la consommation du bois scié en Afrique est plus importante que la production. Entre 1980 et 2000, la production de planches en bois a augmenté substantiellement, en raison de l'expansion de la production en Afrique de l'Ouest et Australe. Toutefois, la production de planches de bois en Afrique a diminué, passant de 1,5 pour cent en 1980 à 1,1 pour cent en 2000. Tandis que la production mondiale a augmenté de 80 pour cent de 1980 à 2000, celle de l'Afrique a augmenté d'environ 38 pour cent. La production africaine de papier d'imprimerie et de papier à écrire est de loin faible par rapport à sa consommation. Par exemple, en 2000, la production était seulement de 46 pour cent de sa consommation.

Faibles liens entre structures de recherche. Au cours des dernières décennies, il y a eu des progrès importants dans la science et la technologie, y compris la foresterie,



Récolte des billes de bois en Afrique du Sud, www.academic.sun.ac.za

résultant dans des progrès dans la gestion des ressources, la transformation du bois et en autres produits dérivés. L'amélioration dans les processus de production a considérablement réduit l'utilisation des matières premières et a contribué de ce fait à la production d'une gamme de produits nouveaux. Cependant la capacité de l'Afrique à exploiter la science et la technologie dans le domaine de la sylviculture demeure très limitée, en dehors de certains pays comme l'Afrique du Sud. D'une manière générale, ceci est une illustration de l'insuffisante capacité, d'abord à investir dans la recherche et le développement et ensuite des besoins qui proviennent d'ailleurs.

La recherche et le développement des institutions dans la foresterie en Afrique sont généralement faibles et souffrent de problèmes financiers, techniques et structurels. Ils dépendent littéralement du soutien externe, qui a diminué au cours de ces dernières années. A l'exception de l'Afrique du Sud, qui possède un centre de recherche de qualité dans le secteur privé et soutenu par l'industrie du bois, la recherche en matière de foresterie dans la plupart des pays africains n'a pas connu de progrès significatifs et ceci a souvent affecté la qualité des résultats. Quelques efforts ont été faits en vue de répondre au problème, particulièrement à travers la collaboration régionale du Réseau de recherche pour la foresterie en Afrique subsaharienne (FORNESSA) et le Réseau africain de la recherche en foresterie (AFORNET).

4.4 Domaines d'intervention prioritaires

La composante de la foresterie dans le cadre PDDAA mettra l'accent sur les quatre domaines prioritaires suivants:

- i) l'amélioration des cadres de formulation des politiques, de planification et juridique;
- ii) le renforcement des structures institutionnelles pour une meilleure mise en œuvre des politiques et des législations;
- iii) l'accroissement de l'investissement dans les domaines critiques, spécialement dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et dans le renforcement de la disponibilité des biens et services;
- iv) la complémentarité de l'investissement pour le développement des industries et des infrastructures de soutien.

4.4.1 Réformes des politiques et des lois et amélioration de la planification dans l'utilisation des sols.

L'un des domaines prioritaires de la foresterie est le renforcement des politiques et du cadre juridique qui a un impact direct ou indirect sur le secteur forestier. Bien qu'un nombre de pays aient initié des changements dans les politiques et dans la législation, ce domaine doit être renforcé vigoureusement. Il est en particulier nécessaire de prendre

en compte les liens intersectoriels et de mettre l'accent sur les politiques des autres secteurs ayant un impact sur les forêts et, vice versa, de corriger les contradictions. Ce sous-programme aura pour objectif majeur de:

- réformer, s'il y a lieu, les politiques de forêts qui donnent plus d'envergure aux différents facteurs de mise en œuvre ou d'adoption de la gestion durable des forêts;
- examiner et aider à la révision des politiques dans d'autres secteurs pour s'assurer que les politiques soient mutuellement complémentaires et en conformité avec les principes qui sous-tendent le développement durable;
- mettre à jour le cadre juridique pour assurer un jeu transparent pour tous les acteurs clé;
- renforcer la planification de l'utilisation des sols, notamment dans le contexte d'une conversion inévitable des forêts pour accroître la production agricole.

4.4.2 Renforcement du cadre institutionnel

La foresterie en Afrique est caractérisée par un nombre de faiblesses institutionnelles. Bien que plusieurs pays aient révisé les politiques relatives aux forêts et apportés des changements dans leurs législations, en l'absence d'efforts soutenant le renforcement du cadre institutionnel, ces politiques et ces législations demeurent inefficaces. L'amélioration du cadre institutionnel mettra l'accent sur les points suivants:

- revitaliser l'administration du secteur forestier public, notamment en mettant l'accent sur le conseil dans les domaines des politiques et en créant un environnement favorable à d'autres acteurs.
- soutenir le développement du secteur privé et renforcer son efficacité, particulièrement en fournissant un cadre juridique efficace;
- renforcer les organisations communautaires et d'autres approches participatives, surtout par l'amélioration des performances du secteur informel;
- accroître les capacités de la science et de la technologie en investissant davantage dans la recherche, l'éducation, la formation et la vulgarisation;
- améliorer et/ou renforcer les mécanismes institutionnels sur les plans régionaux et sous-régionaux afin de promouvoir la collaboration inter-états pour régler les problèmes communs.

4.4.3 Investissement dans la gestion durable des forêts

Les efforts seront orientés vers le renforcement de la production soutenue des biens et services issus des forêts et des arbres. Cela impliquera:

- l'augmentation des superficies de forêts (y compris les zones boisées) sous gestion durable afin que d'ici à

2030, il y ait environ 30 millions d'hectares de forêts gérés de manière durable et produisant annuellement environ 60 millions de m³ de sorbiers industriels;

- la création d'ici à 2015 d'un total de 12 millions d'hectares de forêts plantées hautement productives, gérées par le secteur privé, les communautés locales et les agriculteurs pour produire le sorbier industriel et le bois de chauffage pour un total annuel de 100 millions de m³. Le programme des forêts plantées mettra également l'accent sur le renforcement de la production des produits forestiers non ligneux et sur le soutien des services environnementaux, particulièrement l'amélioration de la gestion des bassins versants ainsi que l'arrêt de la désertification et de la dégradation des sols;
- la réhabilitation du paysage rural, en particulier à travers le soutien et l'amélioration des systèmes traditionnels des sols tels que les parcs agro-forestiers;
- le soutien de la production durable et la transformation des produits forestiers non ligneux, surtout à travers l'application des technologies améliorées des petites et moyennes entreprises;
- améliorer la gestion des parcs nationaux et des réserves zoologiques à travers la participation de la communauté locale;
- le renforcement des capacités de supervision des ressources et le développement d'un système d'information efficace pour améliorer le processus de planification et la formulation des politiques.

4.4.4 Amélioration de l'efficacité des industries forestières et d'autres investissements complémentaires

Ce sous-programme se concentrera sur le renforcement de l'investissement dans les industries forestières en vue d'améliorer l'état de la technologie et de créer les capacités additionnelles pour répondre à la demande locale future et extérieure des produits forestiers. Un accent particulier sera mis sur le perfectionnement de la technologie pour rendre les produits compétitifs (dont la réduction du gaspillage et la conformité aux normes environnementales) dans les marchés locaux et mondiaux. Il s'agit entre autres de:

- l'amélioration de la technologie, particulièrement en ce qui concerne la production des produits secondaires issus du bois (meubles, produits artisanaux, etc.) qui pourrait générer la création d'emplois et en même temps profiter de l'expertise traditionnelle;
- le développement des produits et services procurant des perspectives de marchés à grande valeur ajoutée;
- la croissance et l'expansion d'autres industries forestières dans les sous-régions et les pays qui ont déjà démontré leur avantage comparatif ou ceux qui

auront des avantages comparatifs potentiels pour répondre à la demande des marchés régionaux et mondiaux; et

- l'amélioration de la transformation des produits forestiers non ligneux conformément aux normes de santé et de sécurité.

L'Afrique produit actuellement environ 700 millions de m³ de bois. La majorité de cette production est non durable à cause surtout des investissements très faibles dans la régénération et le suivi de la maintenance. En outre, de vastes régions de forêts souffrent de dégradation et de déforestation à cause en partie de la surexploitation et de l'expansion non planifiée de l'agriculture. Tout ceci contribue à un niveau annuel d'investissement très faible qui est d'environ 1 milliard de dollars EU et qui représente environ 1,4 m³ par dollar EU de bois produit.

Le niveau d'investissement ainsi proposé permettra de changer le scénario en un schéma plus durable et de renforcer de manière significative la production des produits forestiers ligneux et non ligneux mais aussi d'améliorer la disponibilité des services environnementaux, particulièrement à travers l'amélioration des bassins versants, la conservation de la diversité biologique et l'arrêt de la désertification. Sur la base d'un hectare, l'investissement annuel (actuel et additionnel) sera d'approximativement 6 dollars EU pour un total de 72 dollars EU par hectare d'ici à l'an 2015. En tenant compte des bénéfices générés par la seule production du bois, l'investissement à un taux élevé serait d'environ 4 mm³ par dollar US de bois produit (on estime que la production du bois augmentera d'environ 950 millions de m³ d'ici à l'an 2020). Le taux actuel des prix du sorbier industriel et de l'énergie dérivant du bois devrait indiquer que cet investissement est plus que justifié. En outre, il est également important de prendre en compte les retombées de la valeur ajoutée des produits forestiers issus et non issus du bois ainsi que les bénéfices indirects des services environnementaux.

4.5 Ressources financières requises

Le tableau ci-après fournit une indication générale de l'estimation totale des ressources requises afin de réaliser les objectifs suivants:

La moyenne annuelle de ressources requises est estimée à environ 3,9 milliards de dollars EU (environ 6 dollars EU par hectare). Les dépenses publiques (qui incluent le Gouvernement et les partenaires de coopération externe) du secteur forestier en 1999 (24 pays africains qui représentent une zone forestière d'environ 343 millions d'hectares) sont estimés à environ 530 millions de dollars EU.

Aucune estimation n'est disponible sur les dépenses du secteur corporatif, d'autres investisseurs privés, des Organisations non gouvernementales, des agriculteurs

et des communautés locales. Dans plusieurs pays, particulièrement en Afrique Australe, Centrale et de l'Ouest où le secteur privé joue un rôle important dans la gestion des plantations, des concessions forestières, dans la transformation industrielle et dans l'exploitation forestière, l'investissement du secteur privé pourrait être significatif. De même dans plusieurs pays, les agriculteurs ont fait des investissements considérables dans la plantation des arbres. En tenant compte du même niveau de dépenses publiques qui s'élève à environ 530 millions de dollars EU, les dépenses annuelles totales seront par conséquent d'environ 1 milliard de dollars EU; ce qui suppose que le niveau des dépenses additionnelles requis par an sera de l'ordre de 2,9 milliards de dollars EU.

Des efforts substantiels devraient être nécessaires pour générer des ressources de diverses sources afin de réaliser les objectifs cités. Les investissements proviendraient assurément (a) des Gouvernements, notamment de l'assistance extérieure au développement; (b) du secteur corporatif; et (c) des agriculteurs, des communautés locales et des organisations non gouvernementales. Une estimation prévisionnelle des sources de financement est donnée dans le tableau ci-après:

La majorité de l'investissement du secteur public mettra l'accent sur les changements institutionnels et les politiques et sur le renforcement du cadre institutionnel créant ainsi les conditions nécessaires pour que d'autres acteurs investissent dans la gestion durable et la transformation. La plupart de l'investissement orienté dans les forêts plantées est supposée provenir du secteur corporatif et dans une moindre mesure des agriculteurs et des communautés locales. On suppose que l'investissement en amont dans les réformes des politiques et le renforcement institutionnel encourage l'investissement par d'autres acteurs et le secteur public aidera à combler les lacunes, surtout en ce qui concerne la mobilisation des services environnementaux.

Étant donné la situation variable qui prévaut dans chaque pays, les ressources requises varieront considérablement de pays à pays. Les facteurs tels que la situation actuelle des forêts, la demande des produits forestiers et des services, la qualité de la gestion, l'état actuel de l'industrie forestière, les infrastructures, l'environnement institutionnel et les politiques etc., seront importants pour déterminer le niveau d'investissement requis. Ce qui sera fait en temps opportun si l'on tient compte des points de vue des diverses parties prenantes.

Estimation du coût total du secteur de la foresterie

Programme	millions de dollars EU				
	Dans l'immédiat (2004-2005)	A court terme (2006-2010)	A moyen terme (2011-2015)	Total (2004-2015)	Coûts annuels moyens
Réformes des politiques et des lois et amélioration de la planification dans l'utilisation des sols	540	1.120	870	2.530	211
Renforcement institutionnel (secteur public, agences en charge des forêts, secteur privé et organisations communautaires)	1.900	5.300	2.650	9.850	821
Production durable des produits forestiers ligneux et non ligneux et des services générés par les forêts et les exploitations agricoles	3.770	10.355	11.455	25.580	2.131
Infrastructures et autres investissements complémentaires, notamment le développement de l'industrie des forêts	1.500	3.750	3.750	9.000	750
TOTAL	7.710	20.525	18.725	46.960	3.913

Sources de financements				
Domaines d'activité	Estimation annuelle des investissements (millions de dollars EU)			
	Secteur public	Secteur corporatif	Communautés locales/agriculteurs	Total
Changements politiques et législatifs	211	-	-	211
Renforcement institutionnel	400	200	221	821
Gestion durable des forêts pour renforcer l'approvisionnement en biens et services	900	1.100	131	2.131
Investissement des industries forestières	200	450	100	750
TOTAL	1.711	1.750	452	3.913